



MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES
2 avenue des écoles
13520 MAUSSANE LES ALPILLES

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

SAS EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON
430 allée de la Chartreuse
84140 MONTFAVET

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

MAPA2018-13 TRAVAUX DE REFECTION DU CHEMIN DU TOURET COMMUNES DE MAUSSANE LES ALPILLES ET LE PARADOU

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 21/12/2018

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

Tranche ferme : 4 mois
Tranche optionnelle 1 : 1 mois
Tranche optionnelle 2 : 0,5 mois

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

DESIGNATIONS	MONTANTS HT	TVA 20,00%	MONTANTS TTC
Tranche ferme	313 349,00 €	62 669,80 €	376 018,80 €
Tranche optionnelle 1	33 314,00 €	6 662,80 €	39 976,80 €
Tranche optionnelle 2	20 600,00 €	4 120,00 €	24 720,00 €
TOTAUX	367 263,00 €	73 452,60 €	440 715,60 €

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Les principales modifications et prestations supplémentaires introduites par l'avenant n° 1 sont les suivantes :

1. EN TRANCHE FERME

- Des études complémentaires (géotechnique, études béton armé) ont été nécessaires. Une installation de chantier en deux temps a été nécessaire. .
- Travaux supplémentaires d'eaux pluviales principalement dus à la mise en œuvre d'ouvrage de dégrillage sur le réseau mixte irrigation/ pluvial, la reprise des branchements particuliers dans le réseau public, la mise en séparatif des réseaux irrigation/ pluvial au niveau du lotissement du Sambuc.
- Travaux supplémentaires sur le génie civil des réseaux secs (mise en discrétion des réseaux aériens), introduits par les modifications apportées par le SMED 13 en cours de chantier.
- Travaux supplémentaires de voirie principalement dus à l'élargissement des largeurs de zones piétonnes en béton désactivés. Le choix a été fait en phase chantier de traiter le délaissé entre les bétons et les murs de clôtures.
- Nettoyage d'un cannier en bord de voie afin d'éviter des dégradations prématurées des enrobés par la repousse de cannes de Provence,
- Traitement du carrefour Sud sur la voie Aurélienne qui a été dégradé en raison de plusieurs chantiers consécutifs.

2. EN TRANCHE OPTIONNELLE 1

En tranche optionnelle 1, les études complémentaires (bureau béton armé + géotechnique) prévues au marché de travaux ont permis de mieux appréhender la nature des travaux nécessaires au confortement du mur de soutènement bordant la voie sur sa partie Nord. Il s'avère ainsi que les travaux s'apparentent à des travaux spéciaux qui doivent être réalisés sur le domaine privé. Ainsi il est décidé de ne pas réaliser cette partie des travaux qui ne présente aucun risque en termes de sécurité.

3. EN TRANCHE OPTIONNELLE 2

En tranche optionnelle 2, les travaux initialement envisagés : création d'un plateau traversant sur la voie départementale D17, n'ont finalement pas été autorisés en l'état par les services du Conseil Départemental des Bouches du Rhône compétents en la matière. La raison est une récente jurisprudence sur un ouvrage similaire. Afin de réaliser l'ouvrage de sécurité de nouvelles prescriptions ont dues être adoptées, le ralentisseur initialement prévu a été remplacé par un passage surélevé impliquant des surfaces d'enrobés plus importantes, des bordures et l'extension du système de collecte des eaux pluviales.

■ Les prix nouveaux :

N° Prix	Désignation	Unité	PU HT
PN1	Abaissement des réseaux existants au niveau de la future armoire de commande éclairage	ENS	850,00
PN2	Grave ciment pour faible profondeur traversée pluviale lotissement SAMBUC	M3	125,00
PN3	Piquage dans regard (récupération eaux de pluies des riverains) yc regard	U	645,00
PN4	Mise à la côte de bouches à clé enterrées (y/c fourniture de tube allonge)	U	108,00
PN5	Casse + réparation d'un branchement EU non répertorié et enterré + mise à la côte	U	770,00
PN6	Débroussaillage cannier + purge + remblais en terre	ML	105,60
PN7	Mise en place d'un dégrilleur manuel	U	1 500,00

013-201300375-20181210-DEL157-2019-DE Regu le 11/12/2019	AR PREFECTURE Plus-value pour la réalisation d'un carrefour en 1/2 chaussée (y/ c rabotage, alternat, signalisation, mises à la côte, application en 1/2 chaussée) - voie Aurélienne	ENS	2 680,00
PN9	Plus-value pour amenée / repli d'une équipe d'enrobés	ENS	4 500,00

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

MONTANT GLOBAL DU MARCHÉ INITIAL (TF + TO1+TO2)	367 263,00 € HT
MONTANT DE L'AVENANT N°1	27 227,30 € HT
MONTANT GLOBAL DU MARCHÉ APRES AVENANT N°1	394 490,30 € HT
	Soit 473 388,36 € TTC
% DE VARIATION DU MARCHÉ INITIAL	7,41%

DECOMPOSITION DU NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ PAR TRANCHE :

MONTANT TRANCHE FERME	355 762,30 €
MONTANT TRANCHE OPTIONNELLE 1	6 935,00 €
MONTANT TRANCHE OPTIONNELLE 2	31 793,00 €

■ Incidence sur les délais

Les travaux supplémentaires et les délais nécessaires à la réalisation des études complémentaires impliquent un délai supplémentaire de 2 mois sur la tranche ferme et 0,5 mois sur la tranche optionnelle 2.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Le Président,

Hervé CHERUBINI

